

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille dix neuf, le huit février à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	01/02/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/02/2019

**OBJET :**

**Admissions en non valeur de créances irrécouvrables**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Mickaël GUITTARD , M. Michel GAY-PARA , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Francis ZAMPA  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Aïcha-Betty DEGRIL procuration à Mme Raymonde EYNAUD, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christian HUBAUD procuration à M. Roger DIDIER, Mme Sylvie LABBE procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX

**Absent(s) :**

M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, M. Mikaël GARNIER, Mme Nadège MICHEL, Mme Delphine NAL, M. Jean-Pierre TILLY

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Bénédicte FEROTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Monsieur le Trésorier de l'agglomération soumet à l'approbation du Conseil Communautaire, l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Année 2014 : 33.46 €

Année 2015 : 128.52 €

Année 2016 : 844.47 €

Soit un total pour le budget général de 1 006.45 €

Ces admissions en non valeur concernent principalement des frais liés au traitement et à la collecte des déchets.

Elles concernent en grande majorité des dossiers de surendettement pour lesquels l'effacement de la dette a été décidé par décision du Tribunal ou des liquidations judiciaires pour lesquels la clôture a été prononcée par décision du Tribunal.

**Décision:**

Sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances, Ressources Humaines du 30 janvier 2019, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président :

- Article unique : à admettre en non valeur ces créances pour un total de 1 006.45 € et à émettre en conséquence un mandat à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes».

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 14 FEV. 2019

Affiché ou publié le :

14 FEV. 2019